

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-786274

☒ Maladie ☐ Dentaire ☒ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 08468 Société :
☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : BENANI HALIMA
 Date de naissance : 18/06/65
 Adresse : 82 B RES EL ANFAL 2 RUE LARACHE
 CIL CASABLANCA
 Tél. : 0661496493 Total des frais engagés : 8548 Dh Dhs

Cadre réservé au Médecin
Dr. Louhna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
 Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
 Tél: 05 22 95 12 89

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 20/05/23
 Nom et prénom du malade : Benali Halima Age :
 Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : Affection oculaire
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 10/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

VOI ET ADHESION

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
-----------------	-------------------	-----------------------	---------------------------------	--

20/05/23	C2	36	36	INP : 09108089
----------	----	----	----	----------------

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
05 22 95 12 89

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Marzoug Iahraouine casa Foued Meguader docteur en pharmacie Laurent de la faculté de pharmacie de Casablanca Tél : 061033717	20/05/23	1198,60 M

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
CLINIQUE DE L'OEIL Omnipraticien, radiologue 544 rue de la République, Casablanca Tél : 05 22 86 46 21	08-07-2021	oct - papillaire	10000

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	27/09/23					6000

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :																					
				COEFFICIENT DES TRAVAUX																					
				MONTANTS DES SOINS																					
				DEBUT D'EXECUTION																					
				FIN D'EXECUTION																					
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE																								
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> <td></td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>D</td> <td></td> <td>G</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			H			25533412	21433552		00000000	00000000		D		G	00000000	00000000		35533411	11433553		B			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H																								
	25533412	21433552																							
	00000000	00000000																							
	D		G																						
	00000000	00000000																							
	35533411	11433553																							
	B																								
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS																					
				DATE DU DEVIS																					
			DATE DE L'EXECUTION																						

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le :

20/05/2023

الدار البيضاء، في :

الدكتورة لبنى خيار بنجلون

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة الحول - العدسات

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

رخصة السياقة

Pharmacie Marzouq lahraouine casa
Oued Meguader docteur en pharmacie
diplômé de la faculté de pharmacie
de Lyon France 05 22 95 12 89

140,10x6
846,60
172x2
358,00

172x2
358,00

172x2
358,00

172x2
358,00

Bennei Hdi

TRAVATAN

Opture Fusion

Opture X4

Opture X4

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

Pharmacie Marzouq lahraouine casa
Oued Meguader docteur en pharmacie
diplômé de la faculté de pharmacie
de Lyon France 05 22 95 12 89

6 118001 070619
Laboratoires Sothema Bouskoura
 Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml
 A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV
 PPV : 140.10 DH

6 118001 070619
Laboratoires Sothema Bouskoura
 Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml
 A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV
 PPV : 140.10 DH

6 118001 070619
Laboratoires Sothema Bouskoura
 Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml
 A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV
 PPV : 140.10 DH

6 118001 070619
Laboratoires Sothema Bouskoura
 Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml
 A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV
 PPV : 140.10 DH

6 118001 070619
Laboratoires Sothema Bouskoura
 Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml
 A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV
 PPV : 140.10 DH

6 118001 070619
Laboratoires Sothema Bouskoura
 Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml
 A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV
 PPV : 140.10 DH

Euro médic
 Distributeur Exclusif

PPC : 179,00 DH TTC

Euro médic
 Distributeur Exclusif

PPC : 179,00 DH TTC

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco multiscission
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 20/05/23. : الدار البيضاء، في :

الدكتورة لبنى خيار بنجلون

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة الحول - العدسات

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

رخصة السياقة

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT

- 5 (- 2, 20°)

OEIL GAUCHE

- 4,00 (- 2, 180°)

Jeune M. ref. Dr. Khayar

progrès
ADDITION VISION DE PRES

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage No 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

M-A-D OPTIC
Opticien Optométriste
28 Rue Rouibate Casa

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophthalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le :

20/05/23

الدار البيضاء، في :

Benma Hdring

OCT Papillaire

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

Glaucome

Chronic

(686)

CLINIQUE DE L'OEIL CALIFORNIE
544, bd. panoramique, californie
Casablanca maroc
Tél : 05 22 86 46 18 / 19 / 20
05 22 29 66 60 / 00 - 05 22 50 15 15
Fax : 05 22 86 46 21
H.N.





NOTE D'HONORAIRES

Casablanca le 08/07/2023

le Docteur Dr. Larabou Khouayon Ben Jelloun

a l'honneur de présenter ses compliments à (Mr/Mme)

M. Bennani Hicham

et lui adresse selon l'usage sa note d'honoraires

oct papillaires

Soit la somme de : #.1000,-

un mille DHS

Dhs

Cachet et Signature





OPTIC

Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

N° 009817

FACTURE N° :

Casablanca, le: 22/05/23

Mme / Mr: BENNANI HALIMA

Dr: B. K. LOUBA

VL

OD: (20, -1) - 5, -

OG: (180, -1) - 4, 0

Monture

Optique

100, - DH

VP-Add

OD: +2.50

OG: +2.50

Verres

Progressif ORMA

700, - DH

Total à payer: 6000, - DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: Six mille

Akram Daali

Inpe: 065032633

M-A-D Optic

Opticien Optométriste

33 Rue Reguibat Casa

Cachet et signature

Adresse 63 Rue Reguibat Bourgogne - Casablanca - Tél.: 05 22 29 55 36

Capitale 100.000 - Patente 3502703 - IF 47232711 - RC 6123

ICE 002642590000069